

## Délibération du conseil d'administration du Lycée Jules Supervielle

Le conseil d'administration du Lycée Jules Supervielle

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 26 mars 2018

Décide

**ARTICLE 1** : il est créé par le Lycée Jules Supervielle un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé E-SIDOC dont l'objet est de Mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique.

**ARTICLE 2** : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie professionnelle
- Données de connexion

**ARTICLE 3** : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- Etat civil : responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs de l'ENT, administrateurs des données du portail et ou de l'ENT à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces.

- Vie professionnelle : responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs de l'ENT, administrateurs des données du portail et ou de l'ENT à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces.

- Données de connexion : responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs de l'ENT, administrateurs des données du portail et ou de l'ENT à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces.

**ARTICLE 4** : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du Lycée Jules Supervielle bd François Mitterrand BP 159 64404 Oloron Sainte Marie Cedex.

**ARTICLE 5** : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution de la présente délibération du conseil d'administration qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.